

Renouvellement : Vérifications réglementaires des élévateurs de véhicule

ÉLÉVATEURS DE VÉHICULE



1 jour - 7 heures

Public

- Techniciens ayant été formés dans les 3 dernières années sur les contrôles d'appareils de levage.

Prérequis

- Techniciens d'exploitation.

Moyens pédagogiques

- Documents techniques et réglementaires.
- Bras de levage monté sur bâti-support, charpente ou sur roues.
- Exposés théoriques.
- Mise en pratique, études de cas, manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis de la formation par QCM.
- Stages animés par nos techniciens formateurs experts du hayon élévateur.
- Les stagiaires doivent se munir de leurs EPI.

Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site www.cemafruid-formation.com
- Intra : nous contacter

Objectifs

- » Former les techniciens chargés des missions de vérifications réglementaires obligatoires des véhicules dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.
- » Vérifier la bonne utilisation de l'outil Hydrotest®, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile avec ou sans connexion.

Programme

- » Théorie :
 - Assimiler la réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés, décrets.
 - Rappel des différents types des ponts roulants, de leurs composants et de leur utilisation.
 - Rappel des risques pour les personnes et des dispositifs de sécurité des ponts roulants.
 - Acquérir les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification périodique semestrielle obligatoire...
- » Pratique :
 - Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur les ponts roulants.
 - Découvrir, maîtriser l'outil Hydrotest® et la nouvelle application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion : apprendre à saisir un contrôle et à gérer les relances.
 - Test et évaluation de validation des acquis.

Acquis de la formation

- » Connaître la réglementation.
- » Savoir réaliser une vérification réglementaire des ponts roulants.
- » Attestation de formation avec avis donnant la possibilité au chef d'entreprise d'habiliter le technicien à la réalisation des opérations de vérifications réglementaires des ponts roulants.

Documents délivrés à l'issue de la formation

- » Attestation de formation.
- » Avis adressé à l'employeur permettant la délivrance de titre d'habilitation.